

## **08 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la fermeture possible de l'entrepôt public des Douanes et Accises d'Eupen" (n° 1141)**

**Le président:** Fräulein Katrin Jadin für Ihre Frage!

**08.01 Katrin Jadin (MR):** Danke schön, Herr Präsident! Guten Abend, bonsoir!

Cette fois-ci, je poserai la question en français. Je le ferai peut-être bien en allemand la fois prochaine!

Monsieur le président, monsieur le ministre, depuis 1981, la ville d'Eupen dispose dans son zoning industriel d'un entrepôt public qui a contribué, d'une manière très importante, à la relance économique de ma région. En effet, une multitude d'entreprises sont, à ce jour, dépendantes du statut actuel de ce dépôt. Sans celui-ci, elles ne pourront plus entreposer des marchandises de type B, C, D et E, ce qui leur causerait un préjudice lourd et aurait certaines conséquences économiques indiscutables.

À ce jour, la rumeur, l'annonce et de nombreuses sources m'informent d'une fermeture probable de l'entrepôt public des Douanes et Accises d'Eupen. Ceci est bien évidemment de nature à inquiéter les entreprises implantées dans le zoning industriel, lequel est devenu un véritable carrefour du commerce international. Diverses sources évoquent, à moyen terme, une diminution du cadre des agents des Finances affectés à la direction d'Eupen.

Monsieur le ministre, comme vous aimez à le rappeler vous-même, si ma région est une des plus prospères de Wallonie, ce n'est certainement pas le fruit du hasard. Au contraire, c'est le résultat des efforts consentis par les travailleurs et les entrepreneurs. Cet outil créé il y a 26 ans par le SPF Finances y contribue grandement.

Ma question est donc la suivante. Monsieur le ministre, cette fermeture est-elle effectivement envisagée? Si oui, quelles en sont les raisons et quelles solutions seront-elles proposées?

**08.02 Didier Reynders, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, je peux confirmer qu'il n'est actuellement pas question de fermer l'entrepôt public de la ville d'Eupen. En revanche, il est exact que celle-ci a récemment proposé une réduction de la superficie de l'entrepôt qu'elle met à la disposition de l'administration des Douanes et Accises pour le fonctionnement de l'entrepôt public. L'administration ne considère pas que cette réduction de superficie doive remettre en cause l'existence de ces locaux.

J'en profite pour attirer votre attention sur le fait qu'en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 29 décembre 1992 relative aux entrepôts douaniers, c'est la ville d'Eupen qui doit fournir les locaux d'entreposage devant servir comme entrepôt public ainsi que les locaux nécessaires aux fonctionnaires chargés de la surveillance et de la vérification. En outre, cette ville est tenue de prendre à sa charge les frais de chauffage et d'éclairage de ces locaux, de pourvoir à leur entretien et de faire effectuer sans délai les réparations requises.

Aussi longtemps que la ville d'Eupen mettra l'entrepôt public à la disposition de l'administration des Douanes et Accises, cette dernière ne proposera pas la fermeture du bureau des douanes d'Eupen. L'effectif du personnel affecté est toujours déterminé proportionnellement aux tâches à exécuter. Cela dépend forcément de l'activité déployée par les opérateurs économiques, mais je n'ai pas reçu d'indication particulière d'une évolution en la matière.

Pour le reste, je ne pense pas que d'autres réponses doivent être apportées. Tout dépendra, évidemment, de l'attitude de la ville d'Eupen en ce qui concerne la mise à disposition plus longue de ces locaux.

**08.03 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je suis soulagée par votre réponse pour laquelle je vous remercie. J'ai bien compris le message ainsi que les impulsions à donner à la ville d'Eupen, où je suis par ailleurs conseillère communale. Je vais donc insister pour que l'entrepôt puisse y rester implanté très longtemps.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*